



## Changeons notre vision de l'énergie

**CVE SUD 54 - VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE**  
**COMPTE-RENDU DU COMITE D'INFORMATION ET DE SUIVI**  
**24 SEPTEMBRE 2026**  
**À LUDRES, MEURTHE-ET-MOSELLE**



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE



## Synthèse de la réunion

### Les participants

24 personnes ont participé au comité dont des élus, des représentants du secteur agricole, du secteur énergétique, de l'environnement, ainsi que des entreprises voisines (voir page 3 la liste des participants).

### Déroulé de la réunion

- Présentation de CVE Biogaz
- Présentation des différents enjeux de la méthanisation
- Présentation de CVE Sud 54
- Enjeux de localisation du site
- Approvisionnement de la matière organique
- Production de biométhane
- Application de l'engrais organique issu de la méthanisation
- Retour sur la période de travaux
- Le dispositif d'information et dialogue
- L'exploitation du site
- Échanges et questions-réponses sur le projet et les attentes des participants

### Calendrier

- Fin sept. 2026 : fin des travaux, réception des premières matières et début de la mise en service
- Décembre 2026 : première injection dans le réseau de gaz
- Début 2027 : exploitation du site
- Printemps/été 2027 : épandage de l'engrais organique

La réunion a permis de répondre à certaines questions et d'aborder les sujets détaillés dans les pages suivantes.

**Visite de site** – Une visite de site de CVE Sud 54 a été organisée pour montrer le site une fois les travaux terminés. 20 personnes étaient présentes à cette visite pour mieux comprendre toutes les étapes du processus de méthanisation et du fonctionnement de CVE Sud 54. Une autre visite sera proposée au printemps 2027.

**Matières valorisées** - CVE Sud 54 valorisera 30 000 tonnes/an de matières organiques, principalement des biodéchets issus des collectivités et des coproduits de l'industrie agroalimentaires, dans une logique d'économie locale et circulaire.

**Des échanges réguliers avec les agriculteurs du territoire** – CVE est allé à la rencontre d'agriculteurs sur 40 communes du territoire pour proposer de leur faire bénéficier des résidus organiques naturels issus de la méthanisation qui constituent un biofertilisant complet pour les cultures locales et une alternative efficace aux engrais de synthèse.

**Un partenariat avec Veolia pour la valorisation des biodéchets** – CVE est associé à son voisin Veolia sur la zone d'activité afin d'optimiser la chaîne locale de valorisation des déchets.

**Une attention accordée à l'environnement** – CVE prend en compte la biodiversité avec des mesures prises en faveur de la protection du crapaud sonneur à ventre jaune, ainsi qu'aux zones humides et à la récupération des eaux de pluie.

**L'information et le dialogue** – CVE souhaite poursuivre un dialogue ouvert avec les organismes présents au comité de suivi avec :

- Le site internet dédié au projet : <https://cve-sud54.fr>
- L'adresse mail de contact : [contact@cve-sud54.fr](mailto:contact@cve-sud54.fr)
- Une seconde visite de l'unité de méthanisation à organiser une fois en exploitation

## Table des matières

|                                                      |           |
|------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Synthèse de la réunion</b>                        | <b>1</b>  |
| <b>Table des matières</b>                            | <b>2</b>  |
| <b>LES PARTICIPANTS</b>                              | <b>3</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b>                                  | <b>4</b>  |
| <b>Visite du site avant mise en service</b>          | <b>19</b> |
| <b>Contexte et enjeux</b>                            | <b>5</b>  |
| <b>Présentation de CVE</b>                           | <b>6</b>  |
| <b>Une parcelle idéalement située</b>                | <b>7</b>  |
| ➤ Environnement et biodiversité                      | 8         |
| <b>Matière organique à valoriser</b>                 | <b>9</b>  |
| ➤ Origine de la matière                              | 9         |
| ➤ Optimisation de la collecte des matières           | 10        |
| <b>Production de biométhane</b>                      | <b>11</b> |
| <b>Raccordement et réseau</b>                        | <b>11</b> |
| <b>De l'engrais organique produit par CVE Sud 54</b> | <b>12</b> |
| ➤ Le plan d'épandage de l'engrais organique          | 12        |
| ➤ Qualité de l'engrais organique                     | 13        |
| <b>Le dispositif d'information et de dialogue</b>    | <b>14</b> |
| <b>Fin des travaux</b>                               | <b>15</b> |
| <b>Exploitation du site</b>                          | <b>16</b> |
| <b>Questions et réponses</b>                         | <b>17</b> |

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| ➤ Création d'emploi de CVE Sud 54 | 17        |
| ➤ Besoins en eau de l'unité       | 17        |
| ➤ Véhicules au bioGNV ?           | 18        |
| <b>Les prochaines étapes</b>      | <b>18</b> |
| <b>CONCLUSION</b>                 | <b>18</b> |

## LES PARTICIPANTS

24 personnes ont participé au comité d'information et de suivi.

### Collectivités Territoriales

#### Communauté de communes Moselle et Madon

FONTAINE Jean-Luc, conseiller délégué aux déchets ménagers

SIEGEL Marie-Laure, vice-présidente en charge de la Transition Écologique

#### Métropole du Grand Nancy

CUNAT Stéphane, Responsable du service énergies

#### Commune de Ludres

LOMBARD William, maire

#### Commune de Richardmémil

ARRIGHI Maryse, 1<sup>ère</sup> adjointe

BOUSSERT Xavier, maire

LEGROS Xavier, conseiller municipal délégué à l'environnement

MAUBRUN Alain, conseiller municipal

#### Commune de Fléville

GALLAIRE Laurent, adjoint

### Acteurs agricoles

#### Chambre d'Agriculture de la Meurthe-et-Moselle

BARAD Vincent, 4<sup>ème</sup> vice-président

#### Agriculteurs

GOUDOT Bertrand

### Entreprise voisine

#### Veolia

BERTHOUD Guillaume, Directeur valorisation territoire

JOUSSET Emmanuel, directeur de secteur services aux entreprises  
Lorraine

### Acteur de l'énergie

#### GRDF

ROL Pascal, Responsable relations producteur Est

RISSE Quentin, Alternant

### Acteurs de l'environnement

#### CEN Lorraine

MORI Quentin, Chargé d'études territorial

#### FLORE 54

BLIN-LACROIX Jean-Luc, Adhérent

GAUZELIN Marcel, Vice-président

### Autres acteurs

#### SCALEN

VARGENAU Damien, Chargé de mission économie et grands territoires

### Porteurs du projet

#### CVE

BOULANGER Valentin, Responsable Développement de projets Biogaz  
Nord-Est

CAMPILLO Loïc, Responsable d'exploitation Régional

MAJRI Vincent, Responsable des Nouveaux Projets Biogaz Nord-Est

DEVENEY Christophe, Responsable d'exploitation CVE Sud 54

ZILLIOX Éric, Responsable valorisation digestat

### Animation

#### Quelia

DELATTE Constant, Concertant

GUTIERREZ Eva, Concertante

### Liste des personnes ou organismes excusés

Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle

Commune de Houdemont

#### VNF

EPTB Meurthe Madon

ID Logistics

## INTRODUCTION

Constant Delatte, Quelia, introduit la réunion, il souligne qu'il s'agit d'une première réunion de comité de suivi organisé volontairement par CVE, l'objectif est de se réunir une fois par an les premières années pour informer l'ensemble des parties prenantes du territoire de la mise en service de la méthanisation.

Une visite du site en fin de travaux (avant mise en service) a réuni 20 participants (voir détails page 19).

### Tour de table

#### Acteurs invités

##### Collectivités

- CC Meurthe Mortagne Moselle
- CC Moselle et Madon
- CC Pays du Sel et du Varmois
- CC Seille et grand couronné
- Commune de Ludres
- Commune de Richardménil
- Commune de Fléville
- Commune de Houdemont
- Département Meurthe-et-Moselle

##### Acteurs agricoles

- Chambre d'Agriculture de la Meurthe-et-Moselle
- Agriculteurs

##### Acteurs de l'énergie

- GRDF

##### Acteurs étatiques

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle

##### Acteurs économiques et entreprises voisines

- Dynapôle
- Veolia
- Perrenot Transports Lorraine
- Seveal
- ID Logistics
- Michel et Mayer
- SCALEN

##### Acteurs environnementaux

- Flore S4
- CEN Lorraine
- Lorraine Nature Environnement

##### Acteurs excusés

- VNF
- EPTB Meurthe Madon
- ID Logistics



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 2

## Pourquoi un comité d'information et de suivi ?

### Informer

Informer sur le démarrage et le calendrier des travaux

### Dialoguer

Répondre à vos interrogations



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 3

## Le Comité d'Information et de Suivi (CIS) CVE Sud 54

### ➤ Une démarche volontaire de CVE en lien avec la mairie de Ludres

#### • Mise en service de CVE Sud 54 – prévue en octobre 2026

#### • Rythme des réunions du comité de suivi

- **Réunion 0** d'installation du comité de suivi
  - Avant fin du chantier
  - Visite de chantier
- **Réunion 1** du comité de suivi
  - Avant 1<sup>ère</sup> campagne d'application de l'engrais organique
  - + visite site
  - Printemps 2027
- Puis **rythme annuel** (date à définir) les trois 1<sup>ères</sup> années d'exploitation
- Autres réunions si besoin sur accord entre CVE et la mairie

#### • CVE joignable à tout moment

- via le site web <https://cve-sud54.fr> (formulaire signalement)
- par email [contact@cve-sud54.fr](mailto:contact@cve-sud54.fr)



## Contexte et enjeux

### Le contexte et les enjeux La méthanisation comme une solution durable



#### Energétiques

- Variabilité des coûts de l'énergie
- Dépendance aux énergies fossiles
- Vulnérabilité face aux instabilités géopolitiques dans l'approvisionnement



#### Valorisation de matière organique

- Coûts et taxes supplémentaires pour l'enfouissement & l'incinération
- Des méthodes de traitement qui restent polluantes
- Assurer des modèles viables avec un retour au sol
- Favoriser les circuits court & locaux



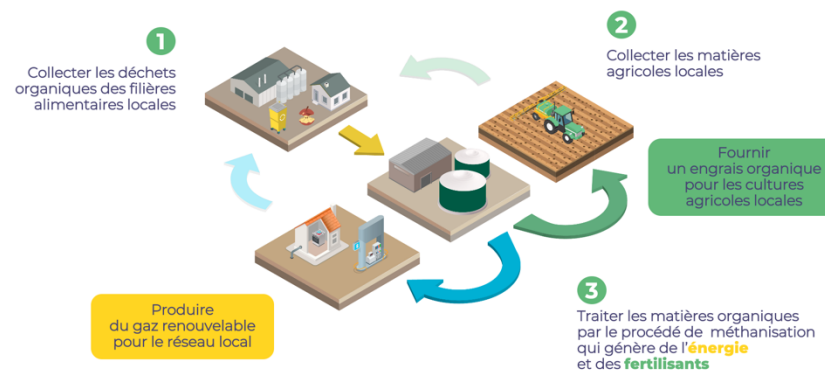
#### Production alimentaire agricole

- Nourrir la population
- Faire face à la montée des charges d'exploitation
- Respecter les ressources naturelles et s'adapter au changement climatique
- Pérenniser l'exploitation & attirer de jeunes agriculteurs

Valentin Boulanger, CVE, explique les enjeux actuels de notre société :

- Valoriser les résidus de matières organiques et permettre leur retour à la terre (bouclage du cycle agronomique)
- Réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées dont le gaz fossile
- Apporter des solutions aux agriculteurs pour réduire leurs coûts d'exploitation et les impacts environnementaux de production de nos aliments.

### La méthanisation : une filière nouvelle pour l'économie circulaire



CVE Sud 54 produira à Ludres une énergie renouvelable à hauteur de 30 GWh/an et un biofertilisant (digestat) issu de la matière organique du territoire.

## Présentation de CVE

CVE est une entreprise française, dont le siège social est situé à Marseille, qui s'engage à intégrer les enjeux environnementaux et territoriaux dans ses démarches. La filière méthanisation est profondément associée à la filière agricole, en amont et en aval. CVE Biogaz compte environ 180 collaborateurs et travaille avec près de 500 producteurs de biodéchets en France. Ses installations relèvent principalement du régime d'enregistrement ICPE. CVE Sud 54 sera la première unité de CVE Biogaz en activité dans la région Grand-Est.

**CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables**  
intégré sur toute la chaîne de valeur



9 CVE SUD 54 – COMITÉ DE SUIVI – 24 SEPTEMBRE 2026



**Nous sommes présents au cœur des territoires et à l'international**



10 CVE SUD 54 – COMITÉ DE SUIVI – 24 SEPTEMBRE 2026

**CVE Biogaz en chiffres**



Gestion des biodéchets



Production de biométhane et valorisation de BioCO<sub>2</sub>



Services agronomiques et fertilisation des sols



184  
Effectifs



500

Clients producteurs de déchets

390 000 t

Volume de matières organiques valorisées en 2025



15

Unités en exploitation et construction

13

Projets en développement



600

Agriculteurs partenaires

85 000 ha

Surfaces d'épandage

- 20 plans d'épandage validés
- 584 communes concernées
- 110kt de digestats épandus sur 4900ha en 2025

**510**

Collaborateurs

**5,6 GW**

Portefeuille global dont 3,9 GW sécurisés

**912 MW**

Parc en construction et en exploitation

**1,7 TWh**

D'énergie renouvelable produite, soit la consommation de 690 000 habitants

**122 000 tCO<sub>2</sub>éq**

Émissions de GES évitées par nos installations en 2024

**109,6 M€\***

Chiffre d'affaires 2024

**1,25 Md€**

Investis dans nos actifs

Nos filiales : USA, Chili, Espagne, Afrique du Sud



## Notre présence et notre impact dans les territoires



**15 unités**

En construction  
et exploitation

**341 GWh**

Production en année pleine

**450 kt/an**

Capacité traitement des  
déchets organiques

**2 850 t/an**

D'engrais d'origine fossile  
évités

**47 000 tCO<sub>2</sub>eq \***

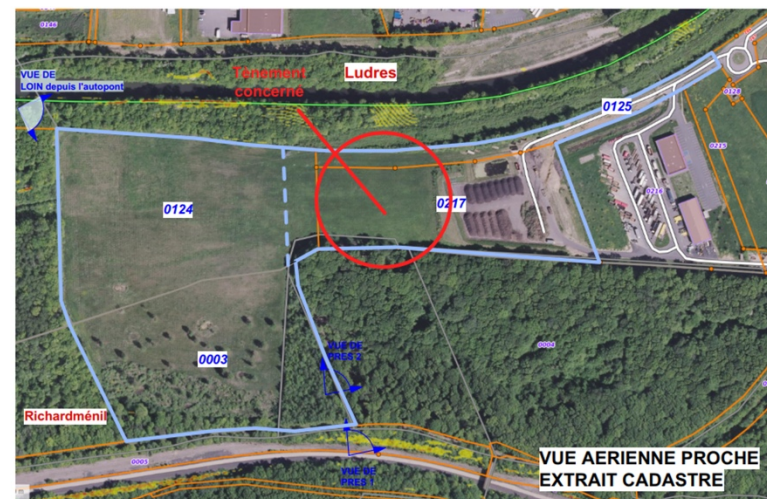
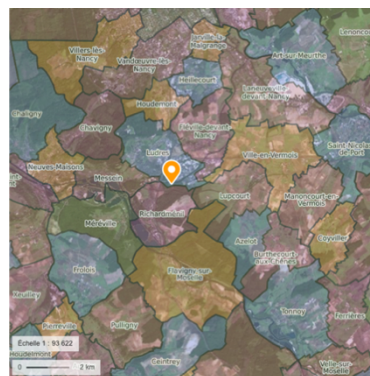
Émissions de GES évitées

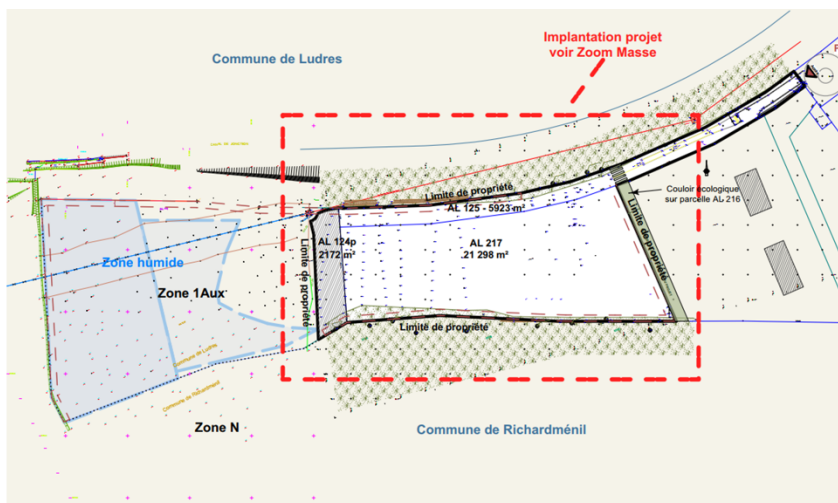
\* Méthodologie GHG protocol, outil d'ACV taux d'impact carbone CVE, ref. Ademe et Ecoinvent

12

## Une parcelle idéalement située

Le choix du site d'implantation dépend de critères techniques et réglementaires, et intègre les sociétaux du territoire. Sa localisation au sein d'une zone industrielle en périphérie urbaine permet de maximiser les synergies de l'économie circulaire : capter les biodéchets urbains et industriels à forte valeur méthanogène, valoriser le biométhane via les réseaux urbains de distribution de gaz, tout en étant à distance raisonnable des terres agricoles qui peuvent bénéficier des biofertilisants issus de la méthanisation.





La parcelle, propriété de Veolia, fait l'objet d'un bail à construction d'une durée de 30 ans (reconductible par avenant d'un commun accord) avec la société de projet méthanisation portée par CVE Biogaz. Ce partenariat avec l'entreprise Veolia voisine permet d'envisager une synergie entre sociétés voisines :

- collecte de biodéchets dans le secteur par Veolia
- valorisation des flux par CVE Sud 54

M. Jousset, Veolia, ajoute que l'intérêt de cette implantation est également en lien avec la plateforme voisine de stockage et de broyage de bois, qui offre une opportunité de valoriser et d'utiliser intelligemment les infrastructures déjà existantes sur la zone d'activité.

Valentin Boulanger, CVE, précise que le dialogue autour du projet a débuté très en amont depuis 7 ans environ. Ce temps a notamment été consacré aux échanges avec les acteurs du territoire, les services de l'État et les élus, afin d'intégrer le projet et de répondre aux différents enjeux locaux.

## ➡ Environnement et biodiversité

M. Mori, du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) de Lorraine, interroge les mesures prises afin de limiter l'impact du projet sur la parcelle 003, notamment concernant l'impact sur les écoulements et la préservation de l'espèce protégée du crapaud sonneur à ventre jaune (espèce bénéficiant d'un Plan National d'Actions, PNA). CVE précise que des mesures ont été prises afin de limiter les impacts sur la zone humide et de préserver autant que possible l'intégrité de la parcelle. M. Jousset, Veolia, précise que cette parcelle restera intacte afin de préserver ses fonctionnalités de zone humide.

La biodiversité a également été prise en compte dans le cadre des travaux et des opérations liées au raccordement au réseau de gaz. Un suivi est notamment assuré dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité du Grand est. Un point d'attention particulier concerne le maintien des continuités écologiques et le passage de la faune, notamment le crapaud sonneur à ventre jaune, avec la mise en place d'un crapauduc, laissant circuler l'espèce de part et d'autre de la voie d'accès au site CVE. Concernant les mesures de compensation, le bassin initialement prévu a fait l'objet d'une compensation à hauteur de deux fois sa surface, avec la création et l'aménagement de mares et d'un bassin intégrés dans un corridor écologique. Ce corridor écologique a été mis en œuvre en lien avec Veolia, ainsi que le bureau d'études environnement NEOMYS, spécialisée dans l'expertise de la biodiversité et la gestion écologique, avec un dispositif de maintenance prévu sur une durée de 30 ans.

## Matière organique à valoriser

### ➔ Origine de la matière

#### Valoriser localement la matière organique du territoire

**CVE s'inscrit dans la relocalisation des productions, la maîtrise des coûts et la réduction des impacts environnementaux**

**Depuis 2024, toute matière organique doit être triée**

Aujourd'hui, il y a encore **des quantités importantes de matières organiques**, qui sont **peu valorisées localement**



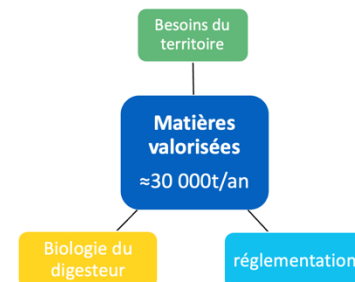
**Environ 30 000 tonnes par an**  
de matières organiques  
seront valorisées par CVE.

**1h** c'est le temps de trajet moyen de  
collecte auprès des entreprises et  
collectivités locales

CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 21

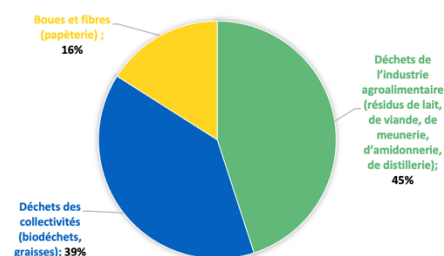
CVE Sud 54 traitera environ 30 000 tonnes de matières par an, soit près de 80 tonnes par jour. Il s'agit donc d'une installation de taille maîtrisée. Environ la moitié des matières devrait provenir des collectivités, notamment sous forme de biodéchets nécessitant une étape de déconditionnement. L'autre partie proviendra principalement d'entreprises (produits périmés, non consommables) afin de récupérer la matière organique qui serait autrement perdue. L'activité devra respecter les exigences réglementaires applicables, notamment la réglementation ICPE au titre des rubriques 2781-1b et 2781-2 en enregistrement, et 2791 en déclaration, tenant également compte des prescriptions liées au plan d'épandage. Les équipements de déconditionnement devront également respecter les réglementations qui leur sont applicables.

Les matières à valoriser répondent à différents besoins :  
territoriaux, biologiques, réglementaires

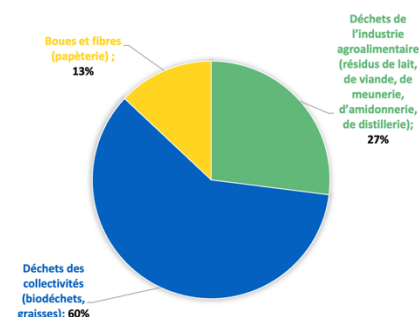


CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 22

#### ORIGINE DE LA MATIÈRE ORGANIQUE À LA MISE EN SERVICE DE L'UNITÉ



#### CIBLE À MOYEN-TERME



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 23

CVE s'inscrit dans une logique d'approvisionnement dynamique, avec des contrats d'une durée comprise entre 1 et 10 ans, nécessitant une activité régulière de négociation et de renouvellement commercial. Au démarrage, la ration du méthaniseur reposera principalement sur les approvisionnements identifiés à ce stade, afin d'assurer son fonctionnement. Elle évoluera à moyen terme comme indiqué ci-dessus.

## ➡ Optimisation de la collecte des matières

M. Vargenau, SCALEN, s'interroge sur l'optimisation de la collecte des matières organiques auprès des petits producteurs. Veolia indique qu'afin d'optimiser la collecte, une massification des flux est réalisée en amont, selon plusieurs modalités de collecte : collecte en caisse ou en fourgons, ou utilisation de bennes à ordures ménagères. Le principe de collecte mutualisée permet ainsi de regrouper les apports de plusieurs producteurs. Pour certains producteurs plus importants, l'utilisation de compacteurs peut également être envisagée afin d'optimiser le transport des matières.

Loïc Campillo, CVE, ajoute que les flux entrants représentent environ 7 à 8 camions par jour.

Veolia précise que les tonnages collectés doivent, dans tous les cas, être orientés vers une filière de traitement et de valorisation, qu'il s'agisse de l'unité de méthanisation CVE ou d'une autre installation.

M. Gauzelin, Flore 54, interroge le devenir des biodéchets collectés sur le territoire du Grand Nancy, notamment via les bennes dédiées aux biodéchets et les dispositifs de collecte associés, et demande si ces flux seront orientés vers l'unité de méthanisation ou vers une autre filière. Il est précisé que ces biodéchets sont actuellement orientés vers une filière de compostage.

Valentin Boulanger, CVE, rappelle que le tri à la source des biodéchets est une démarche relativement récente (loi AGECE, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024). Il s'agit de la troisième année de sa mise en œuvre et les collectivités montent petit à petit en puissance avec les volumes collectés. La poursuite de la montée en charge du tri à la source devrait permettre d'acheminer progressivement davantage de tonnages vers les différentes filières de valorisation. La massification des flux constitue notamment un levier permettant d'envisager leur valorisation énergétique par

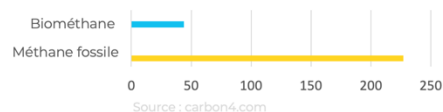
méthanisation. La mise en place de points d'apports volontaires peut également contribuer à cette évolution.

L'accent est mis sur la nécessité d'accompagner le développement du tri à la source par des actions de sensibilisation et de pédagogie auprès des usagers. Le geste de tri est susceptible de se renforcer lorsque les usagers identifient clairement la destination et la valorisation des matières triées. Dans ce cadre, des visites de site pourront être organisées. Un travail en lien avec les établissements scolaires a également été évoqué, suite à l'intervention de M. Lombard, maire de Ludres.

## Production de biométhane

**Le biométhane, une source d'énergie renouvelable issue du territoire**

Le site va produire un biométhane qui réduit de 80% les émissions de CO<sub>2</sub>



**Une production de gaz à coût maîtrisé**  
(coûts de production du biométhane peu dépendants du marché mondial fluctuant)



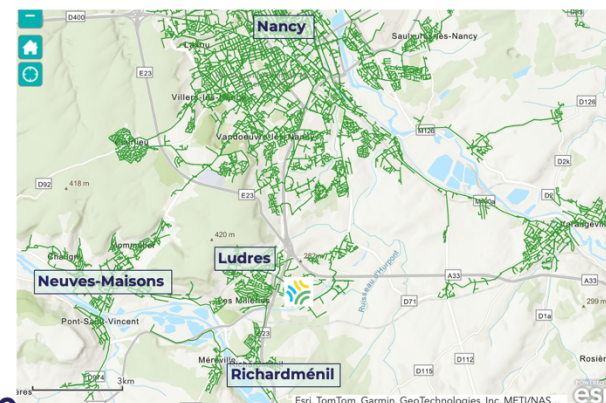
**300 m<sup>3</sup>/heure de biométhane**  
chauffage, eau chaude et cuisson de **2 750 foyers**  
ou 120 bus urbains roulant toute l'année au BioGNV  
**=> Jusqu'à 10 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an évitées**



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026

La production de biométhane est estimée à environ 300 Nm<sup>3</sup>/h, injectés directement dans le réseau de gaz, soit l'équivalent de la consommation d'environ 2 700 foyers se chauffant au gaz. Cette production contribue ainsi à augmenter la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire. Le biométhane présente par ailleurs un bilan d'émissions de gaz à effet de serre 5 à 10 fois inférieur à celui du gaz naturel d'origine fossile, et permet d'éviter d'importer du gaz de l'étranger, et soumis aux conflits géopolitiques actuels.

## Raccordement au réseau



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026

### Raccordement et réseau



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026

Pascal Rol, GRDF, intervient et présente les conditions de raccordement et d'injection du biométhane dans le réseau. GRDF contrôle la qualité du biométhane afin de garantir sa conformité aux normes et prévenir toute perturbation du réseau. En cas de non-conformité, GRDF peut interrompre à distance l'injection au niveau du poste concerné dans le

réseau. CVE se doit donc de produire un gaz conforme, sans quoi il ne peut être injecté. M. Rol précise que les incidents liés à la qualité du gaz restent aujourd'hui très limités. Il explique que, contrairement au réseau électrique, qui doit être à l'équilibre à toute heure, le réseau de gaz, lui, dispose d'une certaine flexibilité par ses capacités de stockage dans le réseau et sur six sites souterrains du réseau français, représentant environ trois mois d'autonomie.

## De l'engrais organique produit par CVE Sud 54

### Un engrais organique et naturel pour les cultures alimentaires du département

Réduire l'usage des engrais chimiques pour les cultures alimentaires est un défi pour la production alimentaire en regard de la **qualité de l'eau** et de l'air



regener



cve

L'engrais produit par CVE permet une **relocalisation stratégique de la production en France**

CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 28

La méthanisation présente également un avantage pour le secteur agricole, la valorisation des matières issues du processus de méthanisation génère un engrais organique de qualité. Son application doit toutefois être réalisée dans le cadre d'un plan d'épandage. Ce dispositif permet ainsi d'encadrer leur valorisation agricole et d'en assurer le suivi à la parcelle.

### Engrais organique

- 25 agriculteurs
- 4990 ha étudiés dans le plan d'épandage dont 3457 ha épanchables (sur 4510 ha initiaux)
- 41 communes concernées (sur 64 initiales)
- Rayon moyen 15 km max à 30/35 km ; 75% à moins de 20km
- 8 mois de capacité de stockage

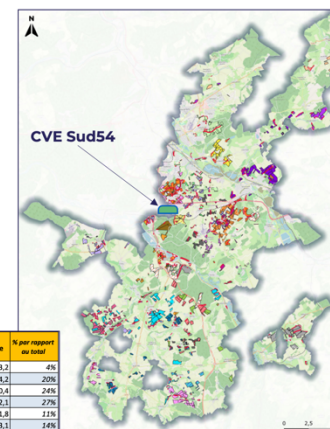
- 16 000 m<sup>3</sup> d'engrais organique liquide par an
- 12 500 t d'engrais organique solide par an
- 167 t d'azote, 80 t de phosphore et 34 t de potasse + 1285 t de MO

→ Besoin annuel de 2100 ha soit 60 % des surfaces épanchables

= toutes les parcelles ne seront pas épanchées tous les ans

cve

| Rayon            | Surface épanchable (ha) | % par rapport au total |
|------------------|-------------------------|------------------------|
| Rayon 10-50 km   | 2 132,2                 | 4%                     |
| Rayon 50-100 km  | 684,2                   | 20%                    |
| Rayon 100-150 km | 830,4                   | 24%                    |
| Rayon 150-200 km | 922,1                   | 27%                    |
| Rayon 200-250 km | 391,8                   | 11%                    |
| Rayon 250-300 km | 479,1                   | 14%                    |
| Rayon 300-350 km | 32,0                    | 1%                     |



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 29

### Le plan d'épandage de l'engrais organique

Éric Zilliox, CVE, présente le plan d'épandage, matérialisé sur la carte par les parcelles de couleur. Il explique que la démarche est volontaire : les agriculteurs du territoire ont été rencontrés par CVE et ceux qui sont intéressés bénéficient d'une convention d'épandage. Le plan d'épandage a été élaboré en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Sur 5 000 hectares étudiés, environ 3 500 ha sont actuellement considérés comme éligibles. Le périmètre concerne environ 40 communes, dans un rayon d'environ 15km autour du site. Pour les dizaines d'agriculteurs, l'objectif est notamment de remplacer une partie des engrais minéraux et chimiques par l'engrais organique issu de la méthanisation.

Les capacités de stockage du site permettent de conserver l'engrais pendant environ 8 mois, afin d'adapter les applications aux périodes présentant un intérêt agronomique. Les 3 500 ha identifiés ne seront d'ailleurs pas nécessairement mobilisés chaque année : seulement environ 2000 ha pourront en bénéficier chaque année. Des échanges

réguliers avec les agriculteurs permettront d'organiser les campagnes d'épandage.

M. Fontaine, CC Moselle et Madon, demande que soit communiquée la liste des agriculteurs souhaitant bénéficier de l'engrais organique sur son intercommunalité ainsi que pour les 40 communes inscrites sur le plan d'épandage.

M. Barad, Chambre Agriculture 54, explique que le plan d'épandage est fixé depuis longtemps avec l'arrêté préfectoral d'enregistrement ICPE, c'est un document public. Il souligne également l'intérêt pour le territoire de disposer d'un engrais organique décarboné et issu de produits locaux.

Voici la liste des communes inscrites au plan d'épandage mentionné dans l'arrêté d'enregistrement (liste de laquelle VRONCOURT et XIROCOURT ont été retirée a posteriori).

#### Article 9 : Communes où sont autorisés les épandages

Les épandages des digestats issus de l'unité de méthanisation sont autorisés sur les communes suivantes, sur les parcelles figurant dans le dossier de demande d'enregistrement susvisé :

#### Département de Meurthe-et-Moselle :

BAINVILLE-SUR-MADON, BENNEY, BRÉMONCOURT, BUISSONCOURT, BURTHECOURT-AUX-CHÊNES, CEINTREY, COYVILLER, CRÉVÉCHAMPS, ESSEY-LÈS-NANCY, FERRIÈRES, FLAVIGNY-SUR-MOSELLE, FLÉVILLE-DEVANT-NANCY, FORCELLES-SAINT-GORGON, FROLOIS, FROVILLE, GERBÉCOURT-ET-HAPLEMONT, HAROUÉ, HEILLÉCOURT, HOUDREVILLE, LAITRE-SOUS-AMANCE, LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON, LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY, LEBEUVILLE, LEMENIL-MITRY, MAIZIÈRES, MANONCOURT-EN-VERMOIS, MÉHONCOURT, PAREY-SAINT-CÉSAIRE, RÉMÉRÉVILLE, RICHARDMÉNIL, ROSIÈRES-AUX-SALINES, SAINT-NICOLAS-DE-PONT, SEICHAMPS, TONNOY, VARANGÉVILLE, VAUDEVILLE, VAUDIGNY, VILLE-EN-VERMOIS, VOINÉMONT, VRONCOURT, XIROCOURT

hors des contenants, suivie d'un lavage à haute pression, ce qui permet d'obtenir une « soupe » de biodéchets. Il n'y a plus de broyage des emballages. En outre, plusieurs contrôles sont ensuite réalisés avant la mise à disposition de l'engrais pour les parcelles : des analyses de sa valeur agronomique, recherche de métaux lourds, de polluants tels que le PCB (polychlorobiphényles) et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), ainsi que la mesure de la teneur en matières inertes (plastiques, verre, métaux). Enfin, M. Zilliox souligne que le dispositif repose sur une démarche volontaire : les agriculteurs choisissent s'ils souhaitent ou non utiliser de l'engrais organique sur leurs parcelles à chaque campagne, il est donc primordial pour CVE de fournir un engrais organique de la meilleure qualité possible afin qu'ils puissent le présenter aux agriculteurs.

M. Goudot, agriculteur partenaire de CVE, souligne l'intérêt économique pour l'agriculture, dans un contexte de forte hausse des prix notamment des fertilisants. Il met en avant son intérêt pour un fertilisant « décarboné ». Il indique être toutefois alerte sur l'origine de certains intrants, notamment les boues de papeterie, qui représenteraient environ 13% des apports au méthaniseur. Valentin Boulanger, CVE explique que ces matières feront l'objet d'analyses et que leur tonnage est encadré par un plafond fixé par arrêté préfectoral. L'objectif affiché à terme est de privilégier progressivement les déchets et les apports issus des entreprises agroalimentaires.

## ➔ Qualité de l'engrais organique

Flore 54 pose une question sur la présence éventuelle de résidus de plastiques issus des emballages des biodéchets. Erix Zilliox précise que le déconditionnement permet de séparer les matières organiques des contenants, et que ce procédé a beaucoup évolué avec le temps : il repose désormais sur un système de perforation et d'un pressage de la matière

## Le dispositif d'information et de dialogue

### Un comité de suivi

- ✓ Suivre et informer sur la fin des travaux et l'exploitation du site
- ✓ Offrir un espace de dialogue avec CVE
- ✓ Répondre à vos interrogations



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 32

### Un comité élargi en phase d'exploitation

#### Comité de suivi n°1 :

- ✓ Fin de chantier
- ✓ Focus sur la mise en service



#### Comité de suivi n°2 :

- ✓ Exploitation courante de l'unité
- ✓ Production de biogaz
- ✓ Application de l'engrais
- ✓ Un comité élargi
  - ✓ aux communes concernées par l'épandage Printemps 2027
  - ✓ aux agriculteurs partenaires



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 33

Constant Delatte, Quelia, explique l'intention de CVE d'ouvrir et de maintenir un canal de dialogue avec les différentes parties prenantes autour du fonctionnement de l'unité. Dans ce cadre, un comité de suivi

est mis en place pour permettre des échanges réguliers sur la vie et l'exploitation du site, cette réunion étant la première du comité de suivi. Un deuxième comité de suivi sera prévu au cours de la phase d'exploitation, en amont des premières campagnes d'épandage prévues au printemps/été 2027. L'objectif est de réunir les membres du comité juste avant cette première phase opérationnelle, afin de partager les informations utiles et répondre aux éventuelles interrogations. Ce comité sera élargi à l'ensemble des communes concernées par l'épandage de cette première campagne.

### Un site internet dédié CVE Sud 54

- Informer les habitants
- Mettre à jours les actualités relatives au chantier et au projet
- Publier les comptes-rendus des réunions
- Formulaire de signalement



### Accéder au site internet

[cve-sud54.fr](https://cve-sud54.fr)



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 34

Il indique qu'un formulaire de signalement a été mis en place sur le site internet <https://cve-sud54.fr>, permettant de faire part de questionnements, observations ou éventuels signalements directement à l'équipe d'exploitation, qui pourra ainsi en assurer le suivi.

### Une newsletter électronique pour suivre l'exploitation du site

- Expliquer la mise en service
- Annoncer les prochaines étapes



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 36

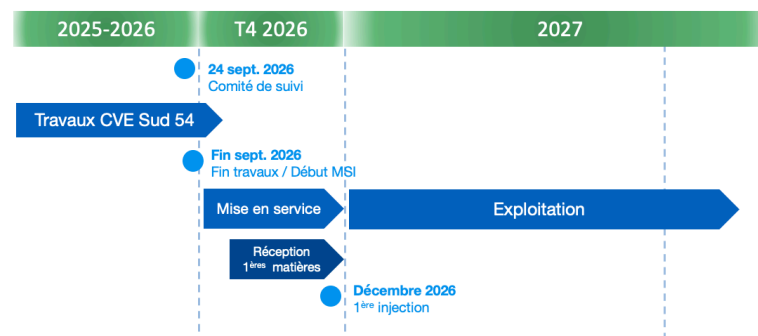
### S'inscrire à la newsletter électronique



Par ailleurs, un dispositif d'information régulière par newsletter (par email) est prévu afin de communiquer sur les principaux événements et moments importants de la vie du site. Les personnes intéressées pourront s'inscrire à cette newsletter via le QR code ci-dessus, ou bien via le site internet.

## Fin des travaux

### Calendrier fin des travaux – mise en service



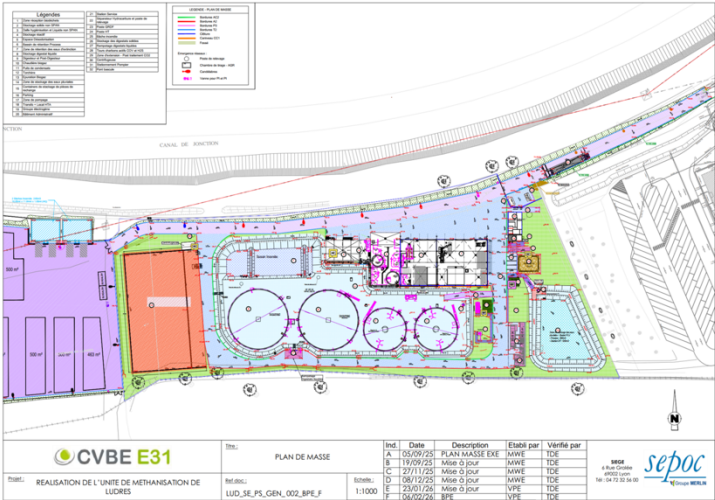
CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 38

A l'instar de la visite organisée le 24 septembre, une visite du site pourra également être proposée au début de la phase d'exploitation, afin de permettre aux membres du comité de suivi de découvrir l'installation en fonctionnement et d'échanger avec l'équipe d'exploitation.



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 41

Plan  
de masse  
de l'Unité  
CVE Sud54



Quelques photos du chantier finalisé



Exploitation du site

Loïc Campillo, CVE, explique les modalités d'exploitation, en précisant notamment que les horaires de fonctionnement pourront être adaptées pendant les périodes d'épandage, afin de tenir compte des contraintes spécifiques liées à ces opérations. Le site est notamment équipé des dispositifs de sécurité nécessaires et dispose de protocoles et de procédures permettant d'assurer le bon fonctionnement des installations. Une équipe d'astreinte est également disponible pour une intervention sur site en moins d'une heure, 7j/7 et 24h/24 afin de mettre l'installation en sécurité. Le site est soumis à la réglementation rubrique ICPE 2781-2B.

Équipe d'exploitation



Loïc CAMPILLO  
Responsable Régional  
d'exploitation



Pourvu  
Responsable d'exploitation  
CVE Sud 54



Pourvu  
Agent d'exploitation  
Bio-déconditionnement



A pourvu  
Agent d'exploitation



Léo KAUFMAN  
QHSE

Contacts

[contact@cve-Sud54.fr](mailto:contact@cve-Sud54.fr)



## Suivi et surveillance du site en fonctionnement

### Horaire d'ouverture avec équipe

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30
- Accueil des camions de 8h00 à 16h00
- Amplitude élargie en période d'épandage (fenêtre météo restreinte)
- Equipe qualifiée sur site pour
  - superviser l'unité
  - effectuer les réglages nécessaires
  - intervenir en cas de problème technique
  - Garantir nos obligations réglementaires

### Sécurité gaz

- Site dimensionné avec plusieurs équipements de sécurité
- Mise en place de protocoles de sécurité
- Formation continue des équipes
- Surveillance et maintenance régulière
- Contrôle périodique obligatoire sur équipements de sécurité

### Astreintes nuit et weekends

- Formation du personnel pour les astreintes
- Intervention à distance et sur place



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 47

## Maîtrise des risques sur site en exploitation

### Stockage de gaz

- Gaz injecté en continu dans le réseau et éliminé en torchère si besoin
- Biogaz brut stocké dans la partie supérieure des digesteurs, en volume limité. Stockage à très faible pression relative (< 5 mbar) et en absence d'oxygène ce qui empêche son inflammation.

### Gestion des risques

- Les zones à risques sont identifiées (zone ATEX) et des équipements électriques spécifiques adaptés y sont installés
- Les centrales de méthanisation sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :
- Elles font l'objet d'un suivi technique réglementé et contrôlé par l'administration.
- Il y est opéré une Astreinte 24h/24 et 7j/7 avec intervention en moins d'1h



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 48

## Questions et réponses

### ➔ Création d'emplois par CVE Sud 54

CVE créera environ 5 emplois directs sur site, en plus des emplois directs liés au chantier (jusqu'à 40 personnes sur chantier) qui vient juste de se terminer, et des emplois indirects liés à l'exploitation courante du site (transports pour la collecte des biodéchets à l'amont et l'épandage des biofertilisants/digestats à l'aval, fournisseurs d'analyses de laboratoire pour contrôler la qualité des digestats, entreprises prestataires pour la maintenance lourde, le nettoyage des cuves ou la gestion des équipements de secours).

### ➔ Besoins en eau de l'unité

M. Gauzelin, Flore 54, interroge CVE sur les besoins en eau et sur les perspectives concernant la disponibilité de la ressource, au regard de la pluviométrie et dans un contexte de dérèglement climatique. CVE explique que l'unité nécessite peu d'eau potable pour son fonctionnement et qu'il n'est pas prévu d'utiliser de l'eau potable dans son procédé. Les eaux issues du nettoyage des installations sont récupérées et réutilisées dans le processus, notamment pour les opérations de dilution. De manière générale, les matières organiques intégrées à CVE Sud 54 sont en majorité assez liquides, ce qui ne nécessite pas de grande dilution avec de l'eau supplémentaire. Pour les eaux pluviales le site dispose de bassins de stockage permettant de gérer et de conserver les volumes d'eau disponibles. La modification de la pluviométrie est un paramètre pris en compte dans la gestion de la ressource et dans le dimensionnement des capacités de stockage. Un autre participant précise par ailleurs que le dérèglement climatique n'influe pas sur la quantité d'eau disponible, mais sur les périodes et la

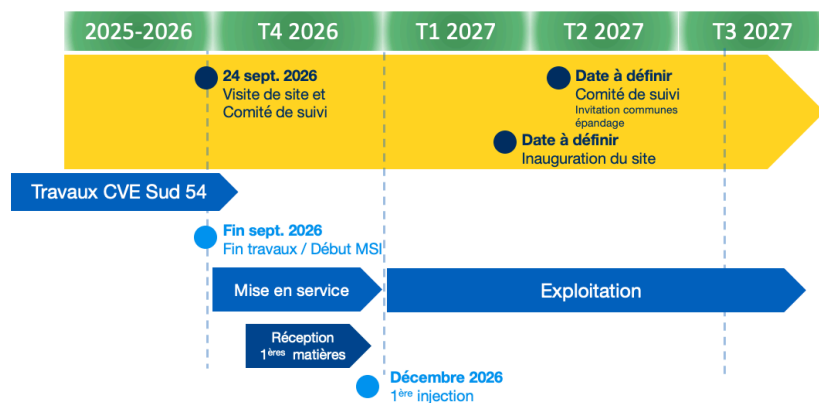
répartition sur l'année de la pluviométrie, ce pourquoi le bassin de stockage constitue une solution.

### ➔ Véhicules au bioGNV ?

M. Vargenau, SCALEN, interroge Veolia sur le projet initial de valorisation du biogaz pour alimenter les bennes à ordures ménagères de Veolia, et notamment sur le lien avec une éventuelle station BioGNV. Il est précisé que finalement cette option n'a pas été retenue pour l'instant.

## Les prochaines étapes

### Calendrier des étapes à suivre



CVE Sud 54 – Comité de suivi – 24 septembre 2026 55

## CONCLUSION

M. Lombard, maire de Ludres conclut en soulignant l'aboutissement de ce projet avec le temps et le dialogue avec le territoire qui ont permis à CVE de répondre aux exigences, aux normes et aux attentes. Il rappelle le caractère innovant de CVE Sud 54 pour la commune de Ludres et la Métropole du Grand Nancy, ainsi que son intérêt pour la souveraineté énergétique. Il remercie les différents acteurs pour leur implication et la qualité des échanges ayant permis de mener le projet à son terme.

M. Boulanger, CVE, s'engage à être disponible pour répondre aux questions complémentaires et organiser des visites de site, à partir du printemps 2027.

## ANNEXE : Visite du site avant mise en service

Une visite du site de méthanisation a été proposée en amont de la réunion. **20 personnes y ont participé.**

Cette visite a permis de présenter les différentes installations nécessaires au fonctionnement du procédé de méthanisation, ainsi que les principales étapes de traitement de la matière organique.

Le site n'est pas encore en service au moment de la visite qui a permis de découvrir notamment :

- **1 bâtiment fermé de réception et de déconditionnement de biodéchets**
- **3 cuves de stockage de matières liquides (graisses de flottaison, boues liquides, soutes de biodéchets)**
- **les cuves d'hygiénisation fonctionnant en cascade et permettant de chauffer la matière à 70 degrés pendant au moins 1h afin d'éliminer tout élément pathogène**
- **2 cuves tampon en amont et en aval de l'hygiénisation**
- **2 digesteurs anaérobies dans lesquels se déroule la méthanisation de la matière organique**
- **1 bâtiment de traitement de l'air destiné à abattre les émanations olfactives des matières avec une tour de lavage en amont et une biofiltration sur copeaux de bois dans le bâtiment**
- **1 centrifugeuse, permettant notamment de séparer les fractions liquide et solide des résidus de la méthanisation (biofertilisant)**
- **2 cuves de stockage de la fraction liquide du biofertilisant**

Lors des travaux une attention particulière a été portée au crapaud sonneur à ventre jaune, espèce protégée, avec l'installation d'un crapauduc au niveau du pont bascule à l'entrée du site.

### Bâtiment de traitement d'air



Photos de la visite du site le 24 septembre 2026



La visite a ainsi permis aux participants de mieux appréhender les différentes étapes du procédé, depuis la réception et la préparation des matières organiques jusqu'à la digestion anaérobie et au stockage de l'engrais organique produit sous forme liquide et solide.